



« Il y a sûrement un besoin humain à être entouré d'un vivant non humain »

Interview de Jean-Luc CADORE, Directeur adjoint de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL).

Propos recueillis le 8 juillet 2004 par Geneviève Bernardin et Abdel Moktari.

Vous avez participé à la journée prospective du 16 mars 2004 «l'homme et l'animal en milieu urbain », quelle réflexion cette démarche vous inspire-t-elle ?

J'aurai tendance à séparer deux grands registres de réponse :

- le registre du factuel : que fait-on avec ce vivant dans l'agglomération ? comment agit-on ou comment interagit-on ?

- un autre registre, qui est éludé dans l'approche de la problématique : qu'est-ce qui justifie que l'homme a besoin du vivant animal dans son milieu, dans son environnement en général et dans la ville en particulier ?

La vraie question est pourquoi untel a un chien ou un chat ou un... et je n'arrive pas à trouver d'éléments de réponse. Il y a une expérience assez intéressante menée par Elisabeth CROS, enseignante en anthropologie à Lyon 2, qui a accompagné un travail de DEA à Bordeaux sur la relation entre les SDF et leurs chiens. Cette situation est particulière mais peut donner un éclairage : il y a sûrement un besoin humain à être entouré d'un vivant non humain. Le problème des nuisances en général du vivant dans la ville est loin d'être unique, il n'y a pas que cela.

Les choses se compliquent dans les relations avec le vivant malade, là encore il y a le factuel, il y a toute la symbolique, l'imaginaire, la projection. Comment le responsable d'un vivant malade appréhende-t-il la maladie ?

Cela touche directement votre métier ?

Non, il faut élargir, prendre la notion du vivant animal et végétal, et se demander comment par exemple quelqu'un intègre le passage d'un cyclone sur une forêt ? ce qui peut ensuite expliquer son attachement à la forêt ou peut affecter la relation qu'il a avec la forêt par rapport à des éléments naturels ?

Plus précisément, dans un des secteurs que je connais davantage, sans pour autant savoir y répondre : que ressent le propriétaire d'un chien à qui on annonce que son animal est malade ? Qu'est-ce qui justifie au départ inconsciemment le fait qu'il ressent que son animal soit malade ? Est-ce à nouveau par rapport à du factuel ou par rapport à une représentation qu'il a de la maladie que présente son animal ?

Vous revenez au factuel quand le coût de la médicalisation du vivant est abordé. Prenez des gens qui ont un chien malade et un parent malade, ils ignorent le coût de la médicalisation pour le parent et ils le touchent du doigt avec le chien, ce qui est terrible.

Vous pensez qu'il y a une motivation autre ou une explication autre que l'explication purement économique ?

Pourquoi l'humain attiré par le vivant non humain rentre-t-il inconsciemment dans ce circuit économique ? Je suis loin de mon exercice quotidien de médecine vétérinaire, je souhaiterais rencontrer des interlocuteurs qui m'éclairer par rapport à ces questions.

Selon vous quelles actions, ou propositions en lien avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, le Grand Lyon peut engager par rapport à ce sujet ?

A ce stade, on est encore dans les généralités, tout ce que l'on a pu dire ou entendre n'était pas très identitaire du Grand Lyon, il existe peut-être déjà des études, par exemple :

- Au Parc de la Tête d'Or, quel est le pourcentage de fréquentation, qu'est-ce que les gens viennent y voir ? le végétal, l'animal, la captivité ?

- Dans les expositions canines et félines, est-ce que l'on a interrogé les visiteurs sur leurs motifs de participation ?

Je voudrais que l'on soit d'accord sur les motivations. Il faut rejoindre la vie de la cité : il y a des motivations qui doivent être déboutées au départ. Ainsi, c'est de la responsabilité de la cité que de dissuader les gens de prendre un berger allemand dans un studio. Il faut aller jusque-là, non pas en se réfugiant derrière des différents sur le bien-être, mais ne serait-ce qu'en évoquant le bon sens. La réflexion doit être menée à la fois sur le vivant végétal et le vivant animal. C'est par des aller-retour qu'on identifiera mieux le corpus commun de la motivation des gens. Il serait intéressant d'avoir un échantillon témoin de personnes qui ne fréquentent ni le vivant végétal, ni le vivant animal.

L'approche et l'approfondissement de la motivation constituent pour vous un préalable à l'avancée de nos travaux ?

Il me semble qu'on occulte un volet important. Me référant aux échanges avec des médecins, ou d'autres personnes de la famille médicale, je constate que l'on est toujours très content de dire qu'il y a la pathologie comparée. En même temps, les médecins n'imaginent même pas qu'on puisse reconnaître telle ou telle maladie chez tel ou tel animal. Sur le plan de l'approche universitaire, de l'approche cognitive, ils sont toujours très satisfaits, très contents, et en même temps, il n'est pas rare qu'ils s'émeuvent qu'on puisse faire des interventions chirurgicales, des traitements. Ils sont parfois aux limites du respect du vivant et vont finir par dire « ce n'est qu'un chien, ce n'est qu'un chat ». Aujourd'hui la formule devrait être : « c'est un chien », ne serait-ce que par rapport à la position morale et légale, à la position de l'animal et du vivant en général.

Alors, quels sont la position et le rôle de l'école dans une telle réflexion ? Il faut admettre que le spécialiste le plus compétent en matière animale demeure quand même le vétérinaire. Néanmoins, il y a une multidisciplinarité à solliciter (pathologistes, zootechniciens, comportementalistes...). La position devient beaucoup plus ambiguë dans l'exposition que l'on peut faire de cette problématique auprès des étudiants-jeunes adultes. Ils n'ont pas forcément une maturité complètement finalisée. Or, ils sont exposés assez vite à des situations auxquelles ils ne sont pas forcément préparés. Ils demeurent avec cette idée de la puissance du soin, de l'aboutissement du soin : ils n'ont pas forcément l'idée que malgré tout, parfois, la maladie l'emporte. Il y a là une relation avec l'animal et avec la philosophie même de la justification de la profession vétérinaire qui peut être un petit peu ambiguë. Et puis, arrive un jour où ils se rendent compte que, en plus de la panoplie extrêmement variée de leur champ d'activités, ils ont le pouvoir de l'euthanasie, ce qui n'est absolument jamais abordé sous cet angle là. Il m'est arrivé de poser la question à mes confrères, en conférence éthique et médecine vétérinaire par exemple : au moment où on réalise l'euthanasie, n'est-on pas inconsciemment ou consciemment, en mesure d'avoir une projection par rapport à la problématique de l'euthanasie en médecine humaine ? Je ne peux pas aller tellement plus loin dans cette réflexion. On ne peut pas faire sans, et on ne peut pas, au nom de l'attirance du respect du vivant animal, tout faire comme on le ferait avec d'autres catégories du vivant. Dans ce domaine en particulier, il est compliqué de savoir jusqu'où aller.

Quelle est la spécificité de la recherche au sein de l'école vétérinaire et, à Lyon, quelle est la valeur ajoutée en terme de recherche par rapport aux autres écoles ?

Une des caractéristiques des écoles vétérinaires en général, mais de celle de Lyon en particulier, est que nous travaillons globalement les deux grands thèmes fédérateurs. Il s'agit de santé publique vétérinaire et de bio-pathologie comparée (une réelle particularité à Lyon). On travaille sur un certain nombre d'agents infectieux à impact économique assez fort, sur la qualité et la sécurité des aliments et sur un certain nombre de modèles de pathologie comparée. Deuxièmement, en matière de santé publique vétérinaire, c'est la présence ici même dans l'école d'une deuxième école, qui est l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires qui forme les inspecteurs de santé publique vétérinaire. C'est aussi l'arrivée programmée de la formation des vétérinaires officiels de l'O.I.E. (Office International des Epizooties). Enfin, la quatrième spécificité de Lyon, qui répond aussi à votre deuxième question, est l'Institut Claude Bourgelat. Il s'agit d'une plate-forme d'expérimentation animale qui regroupera tout ce qui se fait actuellement sur le site de l'école et l'accueil d'équipes universitaires locales et régionales. Ces équipes viendront effectuer leurs protocoles expérimentaux.

Vous avez mis en place un Comité d'Éthique, pouvez-vous nous expliquer pourquoi et nous préciser ses actions par rapport aux problèmes que vous venez de soulever ?

Dans un premier temps, le Comité d'éthique a été mis en place dans l'objectif de garantir le respect de l'éthique en expérimentation animale. Il est arrivé parfois, qu'il ait été sollicité sur d'autres problèmes tels que celui des chiens des étudiants à l'école, attachés à des piquets, restant dans des voitures...

L'objectif est de garantir sur le site de l'école, un état de bien-être acceptable et souhaité pour tout animal.

Quelles sont les réflexions qui nourrissent cette démarche, qu'est-ce que l'état de bien-être acceptable?

Par rapport à l'expérimentation animale, c'est le respect d'un certain nombre de règles, un animal en expérimentation animale de tel type, doit avoir des cages de telle dimension... Des critères sont établis, des échelles de codification du processus douloureux et de définition des points limites doivent être respectées (sauf manipulations voulant démontrer l'efficacité d'antalgiques, là ce sont des protocoles particuliers qu'il faut déclarer obligatoirement à la Préfecture). Si une intervention chirurgicale est menée pour tester tel matériel pour la cicatrisation de la peau et que ça risque d'entraîner un processus douloureux, on combat le processus douloureux.

Quand nous examinons un protocole (cf la feuille de saisine sur le Site Internet de l'Ecole), nous demandons le type d'anesthésique, les médicaments contre la douleur qui sont utilisés... On a même instauré la notion de « point limite », c'est à dire quand la manipulation ne peut plus durer pour des raisons évidentes de processus douloureux, ou pour d'autres raisons... On demande à l'expérimentateur de prévoir tout cela.

On essaie d'instaurer un suivi opérationnel de terrain, on est ouvert à tout avis, tout conseil à l'expérimentateur. Ce n'est pas « codifiable ». L'idée est sur un plan général de respecter l'animal qui est inclus dans un protocole expérimental, et au-delà, de respecter les textes réglementaires qui, pour le moment ne sont pas encore tous adoptés de l'Europe à la France, mais qui sont appliqués dans les autres pays. L'analyse d'un protocole soumis au comité d'éthique implique de vérifier si l'expérimentateur est autorisé, si le local est agréé... C'est un travail précis et conséquent.

Pourquoi n'appellez-vous pas cela un Code de Déontologie ?

Cela doit être historique. Tous ceux qui ont travaillé sur l'expérimentation animale, ont retenu le terme de Charte. L'intérêt est qu'une charte soit signée et que les signataires s'engagent. Un code de déontologie en expérimentation animale existe et émane de la Convention Européenne ; la charte est plus appliquée à une situation donnée.

Quelle perspective de partenariat imaginez-vous entre l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon et le Grand Lyon ?

Le Grand Lyon et l'Ecole ont déjà engagé un partenariat sur divers points, mais dans la suite de la réflexion amorcée lors de cette journée, il serait intéressant de monter un symposium du vivant animal et végétal.
